

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'eau

N° 27293

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

WJ le mode général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L. 202-1, L. 202-2 et L. 202-10
WJ la délibération n°2 du conseil communautaire du 27 avril 2023 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président
WJ l'ordonnance de Limoges Métropole
WJ la proposition communautaire en date du 30 septembre 2023

DÉCIDE

Article 1. De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 5 000 000 Euros (cinq millions d'euros).

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	5 000 000 Euros maximum
Durée :	douze mois à compter du 30/10/2025
Mise à disposition des fonds :	au premier trimestre d'exercice
Remboursement des fonds :	débit d'office
Taux d'intérêt :	taux fixe à 3,45%
Frais d'engagement :	0,05% sur 5 000 €
Commission de mouvement :	taux
Commission de non-utilisation :	taux
Paiement des intérêts :	chèque mensuel par débit d'office

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à soumettre avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à solliciter sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'eau

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2025



27293.pdf
(.pdf, 236,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**